



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil Municipal | 29 |
| Conseillers en exercice | 29 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 |

SEANCE DU
15 JUIN 2016

| | |
|----------------------------|--|
| Transmission en Préfecture | |
| Date Réception | |

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

| | |
|-----------------------------|---|
| DELIBERATION N° 2016-064 | Urbanisme Approbation de la modification simplifiée N°5 du règlement du POS |
|-----------------------------|---|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 30 mars 2016 il a été décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du règlement du POS destinée à favoriser la construction de logements sociaux par le biais d'une augmentation du C.O.S. en secteur urbain.

Envoyé en préfecture le 24/06/2016
Reçu en préfecture le 24/06/2016
Affiché le
ID : 013-211300504-20160619-DB2016_064-DE

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée s'est déroulée du 6 mai au 6 juin 2016 inclus.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification simplifiée telle qu'elle a été mise à la disposition du public.

Après en avoir délibéré,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal du 30 mars 2016 prescrivant la modification simplifiée du POS.

VU la consultation des Personnes Publiques Associées

VU la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 6 mai au 6 juin inclus

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre ou adressée en mairie,

CONSIDERANT que la modification simplifiée du POS est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du P.O.S

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

 Le Maire de Lambesc,
Bernard RAMOND